



ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Ingénieur



Les ingénieurs en agronomie, en agroalimentaire, en foresterie, en construction bois, en environnement, en paysage, mais aussi en génie de l'eau, sont amenés à répondre aux problèmes de nature scientifique, sociale et économique posés par les technologies du vivant, telles que la génétique, la nutrition, l'alimentation, la microbiologie, l'hydrologie, la gestion financière, l'aménagement...



15 établissements forment ces ingénieurs

- 6 établissements publics relevant du ministère chargé de l'agriculture :
l'Institut Agro (Institut Agro Dijon, Institut Agro Montpellier, Institut Agro Rennes-Angers), AgroParisTech, Bordeaux Sciences Agro, Enges, Oniris, VetAgro Sup.
- 6 établissements privés sous contrat avec le ministère chargé de l'agriculture :
El Purpan, ESA, ESB, Junia ISA, Isara, UniLaSalle.
- 3 établissements publics relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :
Ensaia de Nancy, INP-ENSAT, Enstib.



Formation & diplôme

Durée de la formation en école d'ingénieurs en formation initiale : 3 ou 5 ans (en cas de cycle préparatoire intégré).

Voies de formation : formation initiale sous statut étudiant ou apprenti, formation continue, validation des acquis de l'expérience.

Enseignements : sciences et outils de l'ingénieur, agrobiosciences (sciences et techniques de l'agronomie, de l'agriculture, de la forêt et du bois, de l'alimentation, de l'environnement...), sciences économiques, humaines et sociales (management, communication, gestion, éthique, langues vivantes...).

Niveau terminal d'études : bac +5.

Nature du diplôme : titre d'ingénieur diplômé, conférant le grade master.

Atouts des grandes écoles : un enseignement de haut niveau en lien avec la recherche ; une proximité avec les entreprises (enseignements professionnels, projets industriels, stages) ; une ouverture sur l'innovation et la création d'activité ou d'entreprise ; une ouverture internationale et multiculturelle (stages à l'étranger, mobilité académique, apprentissage linguistique, accueil d'étudiants étrangers) ; une vie étudiante riche grâce à un milieu associatif dynamique.



Un enseignement de haut niveau en lien avec la recherche.



À chacun sa voie pour entrer en école d'ingénieurs

**Un concours « agro » commun aux écoles publiques
et des concours spécifiques pour les écoles privées sous contrat**

Je prépare un bac général	Parcoursup : recrutement post-bac de certaines écoles publiques et concours spécifiques des écoles privées sous contrat	
J'ai un bac général	Après une prépa BCPST en 2 ans	Voie A du concours « agro »
J'ai un bac technologique	Après une prépa TB en 2 ans	Voie ATB du concours « agro »
	Concours spécifiques des écoles privées sous contrat	
J'ai un bac +2	Avec un BTSA/BTSM/BTS/DUT et la possibilité de préparer le concours au sein d'une prépa ATS Bio en 1 an	Voie C du concours « agro »
	Avec un diplôme de DUT obtenu l'année de présentation au concours	Voie C2 du concours « agro »
	Avec un BTSA/BTSM/BTS/DUT	Voie apprentissage du concours « agro »
	Concours spécifiques des écoles privées sous contrat	
J'ai un bac +2 ou +3	Avec 120 crédits européens de licence ou une licence pro	Voie B du concours « agro »
	Avec une licence pro	Voie apprentissage du concours « agro »
	Concours spécifiques des écoles privées sous contrat	

Nombre de places par voie au concours « agro » donné à titre indicatif (chiffres de la session 2022) :

A : 1077 / A TB : 56 / C : 95 / C2 : 155 / Apprentissage : 280 / B : 175.

Les voies C et C2 sont susceptibles d'évoluer à partir de 2024. Certaines écoles ne recrutent que sur certaines voies.

Renseignements : concours-agro-veto.net et sur le site des écoles.

Rémunération moyenne annuelle

93%

des ingénieurs entrés
sur le marché du travail
sont en emploi 1 an après
la sortie de l'école

33 564 €
brut

La moyenne est calculée pour une activité professionnelle à temps plein en France, salariée (hors volontariat et indépendants). Les primes et avantages sont pris en compte.

Principaux secteurs d'activité

Industrie agroalimentaire . . **23 %**

Société de conseil,
de service et bureaux
d'études, d'ingénierie **18 %**

Organisations
professionnelles agricoles **12 %**

Commerce, distribution **11 %**

Production agricole **8 %**

Source : enquête exhaustive réalisée en 2022 par les écoles d'ingénieurs relevant du ministère de l'Agriculture sur l'insertion professionnelle de leurs diplômés 2020 (principaux résultats un an après la sortie de l'école).